

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

CIRCULAIRE N°03 DU 23 MAI 2016 PORTANT ORGANISATION DE LA
«CAMPAGNE DIARRHEE SAISON ESTIVALE 2016»

Destinataires :	• Monsieur Le Directeur Général de la PCH	Pour information
	• Monsieur le Directeur Général de l'INSP	Pour information
	• Monsieur le Directeur Général de l'IPA	Pour information
	• Madame et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population	Pour exécution diffusion et suivi
	<i>en communication à :</i>	
	• Mesdames et Messieurs les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés	Pour exécution
	• Mesdames et Messieurs les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité	Pour exécution
	• Mesdames et Messieurs les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers	Pour exécution
	• Messieurs les Directeurs des Etablissements Hospitaliers	Pour exécution
	• Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran	Pour exécution
• Madame et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour exécution	

Référence : Instruction ministérielle n°13 du 08 mai 2016 portant renforcement du dispositif de prévention sanitaire durant la saison estivale 2016.

En application de l'Instruction ministérielle, citée en référence, le renforcement des activités de lutte contre les maladies diarrhéiques pendant la période estivale reste une priorité.

A cet effet, la présente circulaire vient fixer les modalités d'organisation et de mise en œuvre de la campagne nationale « diarrhée » qui es programmée du **01 juin 2016 au 31 octobre 2016**.

Cette campagne ciblera les enfants de 0 à 4 ans révolus, avec une attention particulière pour les nourrissons de la naissance à l'âge de 23 mois révolus qui représentent la tranche d'âge la plus vulnérable.

La stratégie repose principalement sur :

- la prévention de la déshydratation par l'utilisation systématique des Sels de Réhydratation Orale (SRO) devant toute diarrhée ainsi que le maintien de l'allaitement maternel et de l'alimentation durant cet épisode.
- la mise en œuvre d'un programme d'éducation sanitaire intensif.

Elle implique la mobilisation des unités de soins de base (salles de soins, polycliniques et PMI des EPSP), ainsi que les services de pédiatrie, et de maladies infectieuses, des EPH, des EH des CHU et des EHS qui doivent participer activement aux activités de soins et d'évaluation. Les professionnels de la santé du secteur privé devront également être impliqués dans la mise en œuvre de cette campagne.

1 – EN MATIERE D'ORGANISATION

1. 1. Au niveau de la DSP

La programmation, la coordination, la supervision et le suivi des opérations devront être assurés par le médecin chef du bureau chargé de la santé maternelle et infantile. Il aura pour tâche de s'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires, de contrôler et de suivre les activités déployées sur le terrain par les différents établissements de la wilaya.

1.2 Au niveau de l'EHU et des CHU

Le Directeur Général, en collaboration avec les chefs de service de pédiatrie, de maladies infectieuses, d'épidémiologie et de médecine préventive devront mettre en place en plus de l'organisation de la prise en charge, des sessions d'information et de formation des professionnels de santé.

1.3 Au niveau des EPSP ; EPH ; EHS et des EH

Le Directeur des EPSP, EPH et EH en collaboration avec les médecins responsables des services de pédiatrie, et de maladies infectieuses et le médecin responsable du SEMEP, devront établir un programme de prise en charge qui aura pour but l'accueil, le traitement des cas, l'éducation pour la santé, et l'aménagement d'espace de réhydratation. (Cf. guide traitement de la diarrhée). Une journée d'information doit être organisée au courant du mois de Juin et doit réunir tous les personnels médicaux et paramédicaux s'occupant des enfants diarrhéiques.

1.4 Au niveau des unités de soins

Les unités de soins sont le premier recours des enfants diarrhéiques. A cet effet, il y a lieu de prévoir un endroit aménagé pour i) la réhydratation orale et intra veineuse, et pour ii) les démonstrations de préparation et d'utilisation des SRO par les mères.

